
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-15

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 322 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF À L'AUGMENTATION DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS

ATTENDU QUE la Ville doit octroyer un mandat de services professionnels afin d'étudier les scénarios possibles d'augmentation de la capacité des étangs aérés;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à dépenser une somme totale de **322 000 \$** incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, aux fins du présent règlement, tel qu'il appert du devis estimatif lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe « A »**.

Article 3 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **322 000 \$** sur une période de cinq (5) ans.

Article 4 Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Beauharnois étant desservis par les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Appropriation insuffisante

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de

l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Alain Dubuc, maire

Me Janie Arseneau, greffière

Avis de motion et projet de règlement : 12 mai 2026-2026-05-190
Adoption du Règlement : 9 juin 2026-2026-06-252
Tenue du registre : 22 et 23 juin 2026
Approbation du MAMH : _____
Avis public d'entrée en vigueur : _____

ANNEXE A
DEVIS ESTIMATIF

ESTIMÉ BUDGÉTAIRE
SERVICES PROFESSIONNELS PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉTANG AÉRÉ
INCLUANT UN SYSTÈME DE TRAITEMENT À MELOCHEVILLE
GE_2024_001_Bordereau

Item	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Prix total
Étape 1: Prise de connaissance des conditions existantes					
5.1.1	Relevé complet des conditions existantes et visites terrain	1	forfaitaire	18 000.00 \$	18 000.00 \$
5.1.2	Étude géotechnique et de caractérisation des sols	1	forfaitaire	40 000.00 \$	40 000.00 \$
Sous-total étape 1 :					58 000.00 \$
Étape 2: Préparation des plans et devis et obtention des autorisations ministérielles requises					
5.2.1	Analyse des données existantes	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
5.2.2	Coordination des activités et des réunions (démarrage en présentiel + mensuelles en présentiel)	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
5.2.3	Préparation des plans et devis pour commentaires (80%) et de l'estimation des coûts classe C	1	forfaitaire	35 000.00 \$	35 000.00 \$
5.2.4	Coordination et obtention des autorisations ministérielles requises	1	forfaitaire	12 000.00 \$	12 000.00 \$
5.2.5	Préparation des plans et devis pour soumission, incluant l'estimation des coûts classe A	1	forfaitaire	40 000.00 \$	40 000.00 \$
5.2.6	Services pendant l'appel d'offres et préparation des plans et devis pour construction	1	forfaitaire	25 000.00 \$	25 000.00 \$
Sous-total étape 2 :					122 000.00 \$
Étape 3: Support technique pendant les travaux					
C.1	Services professionnels pendant la construction	1	forfaitaire	25 000.00 \$	25 000.00 \$
C.2	Surveillance des travaux banques d'heure-Technicien	450	heures	75.00 \$	33 750.00 \$
C.3	Surveillance des travaux banques d'heure	125	heures	175.00 \$	21 875.00 \$
C.4	Préparation des plans finaux (TQC)	1	forfaitaire	5 000.00 \$	5 000.00 \$
Sous-total étape 3 :					85 625.00 \$
Sous-totaux des sections					
Sous-total étape 1 :					58 000.00 \$
Sous-total étape 2 :					122 000.00 \$
Sous-total étape 3 :					85 625.00 \$
Contingence (10%)					26 562.50 \$
SOUS TOTAL :					292 187.50 \$
TPS :					14 609.38 \$
TVQ :					29 145.70 \$
MONTANT TOTAL :					335 942.58 \$
MONTANT NET :					306 760.35 \$
Financement (5%)					15 338.02 \$
					(98.37) \$
MONTANT DE L'EMPRUNT :					322 000.00 \$

30-04-2026

Nom du signataire

Signature